

PILATES - YOGA
STRETCHING - VIET TAI CHI
AEROBIC - ZUMBA
CALORIES KILLER
RENFORCEMENT MUSCULAIRE
MARCHE NORDIQUE



FIT'FORME CARQUEFOU

FICHE D'INSCRIPTION
2026/2027

NOM et PRENOM :

Date de naissance :

Adresse

Portable :

E.mail :

Important

Activité(s) choisie(s)

Cours : Jours : Heure :

Cours : Jours : Heure :

Cours : Jours : Heure :

Cours : Jours : Heure :

MONTANT total à régler =

- ° CHEQUE à l'ordre de FIT FORME (Possible 3 chèques sept/oct/nov)
- ° VIREMENT (Iban à disposition sur le site fitforme44)
- ° ANCV Connect (la demande d'encaissement vous sera envoyée)
- ° ANCV papier ou COUPONS SPORT
- ° ESPECES

accepte le règlement intérieur signature.....

Inscription à transmettre à

Isabelle BENACCHIO 17 rue Jason 44470 CARQUEFOU

Mail : fitforme44@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR

1. ADHESION

- Pour faire partie de l'association, il faut avoir acquitté un droit d'entrée dont le montant est fixé annuellement par le bureau de l'association. Tout adhérent à l'association s'engage à respecter les clauses ci-dessous, l'adhésion à l'association Fit'Forme CARQUEFOU valant acceptation de l'ensemble des clauses du règlement intérieur.

2. FONCTIONNEMENT

- a) Seuls, les adhérents **inscrits au sein de l'association, à jour de leur cotisation** peuvent assister aux cours .
- b) Les cours ne seront pas assurés s'il y a moins de deux adhérents participant aux cours.
- **c) Les cours soumis à l'utilisation des gymnases par la mairie pourraient être occupés pour manifestations communales. Dans ce cas, les cours sont reportés un autre jour ou pendant les vacances scolaires.**
- d) En cas d'insuffisance d'adhérents à un cours, le bureau pourra fusionner deux cours ou niveaux.
- e) Les cours ont lieu durant l'année scolaire. Ils ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.
- f) Des séances supplémentaires pourront avoir lieu pendant les congés scolaires en fonction du nombre de participants et après accord du Bureau de l'association et des professeurs.

3. ADMISSION DE MEMBRES NOUVEAUX

- Les inscriptions ont lieu à chaque début d'année scolaire. Un cours d'essai est offert à toute nouvelle personne désireuse d'adhérer à l'association.

Les personnes qui souhaitent adhérer à l'association doivent fournir:

- a) un bulletin d'inscription dûment rempli.
- b) le règlement de la cotisation.
- **Le membre ne sera pas admis au cours si la totalité des pièces demandées n'est pas fournie. Les inscriptions en cours d'année sont possibles dans la limite des places disponibles . La cotisation sera calculée au prorata des mois restants.**

4. COTISATION

Les membres adhérents, doivent s'acquitter d'une cotisation dont le montant est fixé annuellement par le bureau de l'association.

La cotisation annuelle doit être versée lors de l'inscription par chèques encaissables en septembre, octobre et novembre ou un seul chèque encaissable mi septembre.

- **Toute cotisation versée est définitivement acquise.**
- La cotisation annuelle pourrait être partiellement remboursée sur justificatif de mutation professionnelle uniquement.
- Le remboursement sera proportionnel au temps courant jusqu'à la fin de la saison et après accord du bureau **(tout trimestre commencé étant entièrement dû)** . Il n'y a pas de remboursement possible en cas d'arrêt temporaire pour raison médicale, sauf pour une durée supérieure à 3 mois dûment justifiée.
- Le membre démissionnaire devra adressé sous lettre simple ou mail au conseil d'administration sa décision de quitter l'association. Le membre n'ayant pas réglé sa cotisation annuelle dans un délai de un mois à compter de la date d'exigibilité, sera considéré d'office, comme démissionnaire.

5. RESPONSABILITE- SECURITE

- Il est interdit de fumer et aucune boisson alcoolisée ne peut être introduite dans les locaux de l'association.
- L'association décline toute responsabilité en cas d'accident survenu aux participants.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol survenu dans les locaux.

6. ASSIDUITE

- L'assiduité aux cours, ainsi que l'exactitude nous permettront de travailler au mieux et d'optimiser nos résultats. Les adhérents sont tenus d'**arriver à l'heure** sur le lieu des cours (l'échauffement est indispensable).

- **7. TENUE VESTIMENTAIRE – HYGIENE**

- Par souci d'hygiène, le **port de chaussures de sport propres et réservées** à cet usage est obligatoire ainsi que l'utilisation d'une **serviette éponge** (assez grande) pour protéger les nattes de gymnastique . Les chaussures de ville sont interdites dans la salle d'activité. Une bouteille d'eau est fortement conseillée.
- Une tenue de sport est obligatoire (short,jogging, leeging, tee-shirt...).

- **8. EXCLUSION**

- Un membre peut être exclu pour les motifs suivants :
 - a) matériel détérioré, comportement dangereux
 - b) attitudes désobligeantes envers les autres membres ou les professeurs
 - c) non respect du règlement intérieur
 - d) comportement non conforme avec l'éthique de l'association
- Celle-ci doit être prononcée par le bureau après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée.
- Toute exclusion n'ouvre pas droit au remboursement de la cotisation.

- **9. INFORMATIONS ASSOCIATIONS**

- Il est recommandé d'être très attentifs aux différents mails ou informations qui seront envoyés. Ils contiennent en général de précieuses informations sur l'organisation des cours.

- Fait le 30 août 2023, à Carquefou,
- La Présidente ,
Isabelle BENACCHIO